

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-006-11250/22/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) et paiement de la cotisation 2022 - Modification du montant de la cotisation 2022

15510

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la définition des politiques d'aménagement et de développement, la Métropole s'est dotée d'un système d'information géographique (SIG).

A ce titre, il est nécessaire qu'elle soit présente dans les différentes associations regroupant les collectivités publiques du territoire français.

L'Association Française pour l'Information Géographique, (AFIGEO) créée en 1986, a pour objectif de concourir au développement du secteur de l'Information Géographique.

Formidables outils de connaissance et de gestion, les technologies de l'Information Géographique sont porteuses de développement pour les territoires et les structures qui les administrent.

Les outils de l'Information Géographique améliorent la qualité de services de domaines très divers : urbanisme, aménagement du territoire, gestion des risques, logistique, transport, gestion de flotte, santé...

Aussi, compte tenu de l'objet de l'Association Française pour l'Information Géographique, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à cette association par délibération n° HN 012-040/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 et de renouveler son adhésion pour les

années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Par délibération IVIS-009-10746/21/BM du 16 décembre 2021, la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé l'adhésion à l'Association Française pour l'Information Géographique au titre de l'année 2022 pour un montant de 1620,00 euros.

Compte tenu de la nouvelle grille tarifaire transmise par l'association pour la cotisation 2022, il convient de modifier le montant de la cotisation qui avait été approuvé précédemment. Le nouveau montant de la cotisation pour l'exercice 2022 passe de 1620,00 euros à 1690,00 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 012-040/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant adhésion à l'Association AFIGEO ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 036-8912/20/BM du Bureau de la Métropole du 17 décembre 2020 portant renouvellement de l'adhésion à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) pour l'année 2021 ;
- La délibération IVIS-009-10746/21/BM du Bureau de la Métropole du 16 décembre 2021 portant renouvellement de l'adhésion à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) pour l'année 2022 pour un montant de 1620,00 euros.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'afin de pouvoir continuer à bénéficier des travaux et conclusions d'une communauté de pratiques qui œuvre pour le développement et l'usage de l'information géographique à l'échelle des territoires, la Métropole Aix-Marseille-Provence a renouvelée son adhésion pour l'année 2022 à l'association AFIGEO et approuvé le montant de la cotisation correspondant ;
- Que l'association AFIGEO a informé ses adhérents de la modification du barème de la cotisation pour 2022 ;
- Qu'il convient alors de délibérer pour prendre en compte le nouveau montant de la cotisation 2022 passant de 1620,00 euros à 1690,00 euros ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la modification de la cotisation 2022 qui passe de 1620,00 euros à 1690,00 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Métropole : Fonction 020 - Nature 6281

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Parcours usager

Arnaud MERCIER